ANNEXE N° 2

A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS & L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE BARTHELEMY DURAND

ANNEES CONCERNEES : 2019- 2020

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACE Rives de Paris » est complété comme suit :
L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser une aide financière de **DEUX MILLE SI CENTS EURO (2 600,00 €)**

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 9 Décembre 2019 en deux exemplaires originau
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé ».

Pour l'ACEF Rives de Paris

Marc SAUVAT
Président

Pour L'INSTITUT DE FORMATION EN SOIN INFIRMIERS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE BARTHELEMY DURAND

"Lu et approuvé"

ROCCARO Cl
Présidente